

AVIS SUR LA PROPOSITION DE RÉPARTITION 2015-2016 DES MESURES MINISTÉRIELLES SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS(NTIC)

Avis présenté à la
Commission scolaire de Montréal

Alliance des professeures et professeurs de Montréal

29 septembre 2015

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —



1- Introduction

Dans son plus récent avis sur la proposition de la CSDM quant à la ventilation budgétaire des mesures destinées aux Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications (NTIC) déposé en mai 2014, l'Alliance estimait que la proposition du service des technologies de l'information (TI) exposée à la rencontre du CPC du 11 avril 2014 tenait compte en bonne partie de ses recommandations énoncées dans son avis précédent en décembre 2013 :

- Passer au logiciel libre autant pour le système d'opération que pour la suite bureautique sur les appareils destinés à l'utilisation par les élèves et les enseignants;
- Ajouter au budget d'acquisition de matériel informatique les sommes économisées grâce au choix du logiciel libre afin de viser le ratio d'un ordinateur pour 4 élèves pour la normalisation, plutôt que le ratio 1 pour 6 proposé par la CSDM;
- Accorder une plus grande souplesse aux établissements pour l'acquisition de matériel afin que les outils mis à la disposition des enseignantes et enseignants soient ceux qui répondent à leurs besoins réels plutôt que ceux qui leur sont imposés, que ce soit pour les ordinateurs de type Mac ou PC, les tablettes, les TNI, les périphériques, etc., dans le cadre de la normalisation ou pour les achats « locaux » des écoles;
- Décentraliser les budgets des mesures ministérielles dans une proportion d'au moins 50 % des sommes disponibles afin que les équipes-écoles puissent choisir les ressources didactiques numériques et les outils NTIC correspondant à leurs besoins réels;
- Éviter que les abonnements pour des ressources didactiques numériques soient renouvelés sans s'assurer, chaque année, qu'ils constituent des choix pertinents pour la majorité des utilisateurs.

De plus, en mai 2014, nous avons exprimé notre satisfaction devant la décision de la CSDM de ne plus déboursier pour les licences de Microsoft Office et d'opter pour la suite bureautique Libre Office. L'Alliance recommandait aussi à la commission scolaire d'étudier la possibilité d'installer un système d'exploitation libre, par exemple du type Linux, sur les appareils destinés à l'utilisation par les élèves et les enseignants, ce qui pourrait générer encore plus d'économies à long terme. Nous proposons d'utiliser les sommes économisées afin d'atteindre et maintenir un ratio de normalisation d'un ordinateur pour 4 élèves. Cette proposition n'a pas été retenue par la CSDM dans sa proposition 2015-2016 et nous le déplorons. Nous tenons aussi à rappeler notre recommandation à l'effet de rechercher des solutions qui permettraient d'élargir l'éventail des logiciels informatiques auxquels les élèves sont exposés en classe et de protéger les intérêts de la commission scolaire face à de possibles décisions stratégiques et arbitraires de grosses compagnies comme Microsoft ou Apple, notamment en lien

avec la décision de dépendre de la solution Office 365 de Microsoft, pour l'instant gratuite mais sans garantie que ce soit toujours le cas à l'avenir.

La proposition de la CSDM d'avril 2014 répondait favorablement à notre demande d'une plus grande décentralisation des mesures NTIC afin que les équipes-écoles disposent de plus de flexibilité et de sommes plus importantes afin de déterminer elles-mêmes la répartition des achats, que ce soit pour des TNI, des tablettes, des ordinateurs, des périphériques, des logiciels ou des ressources didactiques numériques. Les écoles et les centres ont alors bénéficié d'une plus grande marge de manœuvre et d'un budget plus important puisqu'environ 57 % des sommes disponibles étaient décentralisés vers les établissements. C'est pourquoi nous déplorons que la CSDM fasse marche arrière en laissant la centralisation reprendre le dessus dans sa proposition 2015-2016.

L'Alliance s'oppose à l'orientation prise par la CSDM d'acheter un nombre prédéterminé de TNI/portables de manière centralisée, dans le but avoué de se conformer à des volontés ministérielles d'acquisitions qui ont très peu à voir avec des impératifs pédagogiques. Selon nous, ce sont les enseignants qui doivent choisir les outils pour appuyer leurs interventions pédagogiques. Il en va de leur autonomie professionnelle d'une part et d'une utilisation responsable des budgets d'autre part. Il nous apparaît improductif de procéder à des achats d'outils pédagogiques aux fins de respecter une commande ministérielle visant à compléter un plan d'acquisition articulé autour d'intérêts politiques et économiques plutôt que pédagogiques. Nous pensons que la CSDM devrait faire preuve de leadership et affirmer sa volonté d'équiper les enseignantes et enseignants en fonction des besoins qu'ils expriment plutôt que dans le dessein de livrer une commande.

En ce sens, nous réclamons la plus grande décentralisation possible de la mesure 50730, afin que les équipes d'enseignants puissent disposer des sommes suffisantes pour se procurer les outils qu'ils jugent nécessaires, que ce soit des tablettes, des portables, des ordinateurs de bureau, Mac ou PC, etc.

En ce qui a trait aux ressources éducatives numériques (RÉN), l'Alliance considère qu'il est sensé de procéder à certains achats centralisés de produits ou abonnements qui ont fait l'objet de validation. Nous sommes favorables au maintien en 2015-2016 de l'orientation prise par la CSDM en 2014-2015 consistant à décentraliser la majorité de l'allocation 50750 et à la récupération des soldes non utilisés au 1^{er} mars. Il faut toutefois noter que la proposition CSDM ne donne pas d'informations précises sur la manière dont cette orientation sera déployée. Nous demandons donc une description détaillée de la répartition prévue. De plus, devant le fait qu'il semble encore difficile pour les écoles de bien utiliser les montants disponibles, nous pensons que les directions d'établissements et les conseillers pédagogiques devraient informer davantage le personnel enseignant sur les critères d'utilisation de ces sommes en vertu des mesures ministérielles NTIC et plus particulièrement sur les RÉN pertinentes pour les enseignantes et enseignants. Enfin, nous tenons à insister sur le fait que la CSDM

devra consulter l'Alliance sur sa proposition de répartition des soldes non-utilisés au 1^{er} mars 2016 préalablement au dépôt d'une proposition au Conseil des commissaires.

En résumé, la proposition de la CSDM en 2014-2015, sans être parfaite, était un grand pas en avant. Le service des TI avait tenu compte dans une large mesure des besoins que les enseignantes et enseignants avaient exprimés. Malheureusement, ce n'est pas le cas avec la proposition 2015-2016. Le retour à une forte centralisation pour la mesure 50730, la décision de la commission de réduire le service offert par les techniciens, l'abandon annoncé de l'entretien des appareils Mac, sont autant de décisions qui ne répondent pas aux besoins des enseignants et de leurs élèves.

2- Conclusion

En résumé, l'Alliance :

- S'oppose à la centralisation de la mesure 50730 et demande à la CSDM de laisser les écoles déterminer elles-mêmes leurs besoins;
- Dénonce la docilité de la CSDM devant les dictats du MÉESR dans le dossier NTIC;
- Appuie les orientations pour la mesure 50750, mais demande une description détaillée de la répartition prévue;
- Appuie la récupération des soldes non utilisés ni réservés au 1^{er} mars 2016 pour les mesures NTIC;
- Rappelle à la CSDM que l'Alliance devra être consultée préalablement à la présentation au Conseil des Commissaires d'une proposition du service des TI pour l'utilisation des soldes non utilisés au 1^{er} mars 2016;
- Dénonce la diminution de l'offre de service technique.